



Policy 13.5

Outstanding Canadian Army Cadet Walsh Memorial Sword

Authorization by National Council: April 8, 2005
Revised: June 2017

Politique 13.5

Meilleur cadet de l'Armée canadienne Épée commémorative Walsh

Approuvée par le Conseil national : 8 avril 2005
Révision: juin 2017

GENERAL (TRI-LEAGUE LEGION PRE-REQUISITES)

1. In 2004, The Royal Canadian Legion (Legion) established an award for "Outstanding Cadets" selected from each of the three cadet elements, Sea, Army and Air. These cadets would be chosen by the appropriate Leagues and the Legion would host the three cadets (Sea, Army and Air) and a parent/guardian to attend at the National War Memorial in Ottawa each Remembrance Day (Nov. 11) as part of the Vice-Regal party. As well the cadets would tour the Nation's Capital and meet both the Governor General and the Chief of the Defence Staff. The Legion generously committed to pay the costs for the travel and accommodation.
2. Each League will identify one cadet annually that epitomizes excellence in a Sea, Army and Air Cadet. The Leagues were authorized to identify their own selection process for this determination.
3. The award of the "Walsh Memorial Sword" to the Outstanding Army Cadet is funded from an endowment by the estate of LGen Geoffrey Walsh, CBE, DSO, CD a founder of the ACLC.

AUTHORITY

4. The authority for "Outstanding Army Cadet" shall be The Army Cadet League of Canada (ACLC).

GÉNÉRALITÉS (PRÉREQUIS DE LA LÉGION POUR LES TROIS LIGUES)

1. En 2004, la Légion royale canadienne (la Légion) a institué une récompense pour les meilleurs cadets choisis au sein des trois éléments des cadets - Marine, Armée et Air. Ces cadets sont choisis par leur ligue respective, et chaque année la Légion reçoit les trois cadets (de la Marine, de l'Armée et de l'Air) à Ottawa et un parent/gardien de sorte qu'ils accompagnent le parti vice-royal au Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa le jour du Souvenir (le 11 novembre). De même, les cadets ont une visite guidée de la Capitale nationale et rencontrent le/la Gouverneur(e)-général(e) et le Chef d'état-major de la Défense. La Légion s'est engagée à couvrir les coûts de leur déplacement et de leur logement pour ce voyage.
2. Chaque ligue – de la Marine, de l'Armée et de l'Air – sélectionne, sur une base annuelle, le cadet qui sera son modèle d'excellence. Les Ligues sont autorisées à établir leur propre procédure pour arrêter leur choix.
3. Le prix de l'Épée commémorative du général Walsh au meilleur cadet de l'Armée bénéficie du fonds de dotation du LGen Geoffrey Walsh, CBE, DSO, CD, un des fondateurs de la LCAC .

AUTORITÉ

4. L'autorité pour le meilleur cadet de l'Armée est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC).



CRITERIA AND SELECTION

5. The minimum criteria established by the Royal Canadian Legion are:
 - a) Be a recipient of the Legion Medal of Excellence (If not, one would be awarded);
 - b) Be recommended by the appropriate League Branch;
 - c) Be a serving cadet on the date of application and have not aged out or been SOS more than 6 months prior to 11 November of the award year.
(For clarity: If the cadet leaves the RCAC less than 6 months prior to Remembrance Day of the award year, he/she may be given permission by the National Cadet & Junior Canadian Ranger Support Group to wear their uniform at the Remembrance Day ceremonies in Ottawa on 11 Nov).
6. Each Branch may establish its own internal process within these minimum standards. Selection is based on the performance of cadets during the current training year (September to June).
7. The Branch process should adhere to this Policy and their nomination submitted using this [electronic form](#), which is also located on the ACLC web site [Policy Manual](#) page.
8. Only one cadet from each province and territory may be nominated to the National Office. Each Branch President must forward their Branch's nomination to the National Office no later than **June 15th**, annually.
9. The Executive Director and a representative from the National Cadet & Junior Canadian Ranger Support Group shall vet all nominations for accuracy prior to submission to the committee. A selection committee comprised of the ACLC Honours & Awards Committee along with the Colonel Commandant (if not already a member) shall make the selection of the "Walsh Cadet" along with a runner-up. The name of the National winner must reach the Legion Dominion Secretary no later than July 30th, annually.
10. A cadet may receive this award only once.
11. The decision of the Selection Committee shall be final.

CRITÈRES ET SÉLECTION

5. Les critères minimaux établis par la Légion royale canadienne sont les suivants :
 - a) Être titulaire de la Médaille d'excellence de la Légion (sinon, une médaille leur serait remise);
 - b) Être recommandé par la Ligue appropriée ;
 - c) Être un cadet actif à la date où l'application est remise et ne pas avoir dépassé l'âge permis ni avoir été rayé de l'effectif pour plus de 6 mois avant le 11 novembre de l'année de la récompense.
(Clarification : Si le/la cadet(te) quitte les CRAC moins de 6 mois avant le jour du Souvenir de l'année de récompense, le Groupe de soutien national des Cadets et RJC peut donner permission au cadet ou à la cadette de porter l'uniforme à la cérémonie du souvenir à Ottawa le 11 novembre.)
6. Chaque division peut établir sa propre procédure interne tenant compte de ces critères minimaux. La sélection repose sur le rendement des cadets pendant l'année d'instruction en cours (de septembre à juin).
7. La division doit s'assurer que sa procédure de sélection se conforme à cette politique et que la mise en candidature soit transmise sur ce [formulaire électronique](#), qui est aussi disponible sur la page [du manuel des politiques](#) du site Web de la LCAC.
8. La mise en candidature d'un seul cadet par province et territoire peut être présente au bureau national. Le président de chaque division doit faire parvenir la mise en candidature au plus tard **le 15 juin**, annuellement.
9. Une vérification détaillée de chaque nomination sera effectuée par le Directeur général et un représentant du groupe de soutien national des cadets et RJC pour en vérifier leur exactitude. La sélection finale du « cadet Walsh » et du second gagnant sera ensuite effectuée par le comité des prix et récompenses de la LCAC et le Colonel Commandant (s'il n'est pas déjà membre). Le nom du gagnant doit être remis au secrétaire national de la Légion au plus tard le 30 juillet de chaque année.
10. Un cadet ne peut recevoir cette récompense qu'une seule fois.
11. La décision du comité de sélection est finale.



RECOGNITION

12. The National Outstanding Army Cadet shall be awarded a commemorative sword (Commonwealth Officer's pattern) provided by the National Office of the ACLC and suitably engraved on the blade on one side, the year and "Outstanding Army Cadet" and on the reverse side the cadet's name and Cadet Corps number. The National President of ACLC or a delegated Executive (usually the Colonel Commandant) shall present the "Walsh Memorial Sword" at the Cadet Corps during a suitable ceremony.

RECONNAISSANCE

12. Le meilleur cadet de l'Armée au niveau national reçoit une épée commémorative (modèle du soldat du Commonwealth) du bureau national de la LCAC, où comme il se doit, la mention « Meilleur cadet de l'Armée » (l'année) est gravée sur un côté de la lame et, sur l'autre, le nom du cadet et numéro de son corps de cadets. L'Épée commémorative Walsh devra être présentée par le Président national ou un délégué du conseil exécutif (habituellement le Colonel Commandant) lors d'une cérémonie appropriée au corps de cadets du (de la) gagnant(e).





13. The Outstanding Cadet from each province and territory may be recognized on a Branch trophy (below) which was provided in 2007 with a protective shipping crate by the National Office.

13. Le(la) cadet(te) exceptionnel(le) de chaque province et territoire peut être reconnu sur le trophée de la division (ci-dessous) qui a été fourni par le bureau national avec une caisse protectrice en 2007.



14. The Branch may also provide a keeper plaque to the Cadet. An all-metal 7" x 9" keeper plaque (below) is available from the artist:

14. La division peut aussi obtenir une plaque pour le(la) cadet(te). Cette plaque en métal d'une dimension de 7 x 9 pouces peut être commandée chez l'artiste directement :



SUPPLIER ARTIST / ARTISTE

Nathan Scott

www.sculpturebynathanscott.com

Email : nscott@shaw.ca

Cell Phone /Téléphone cellulaire : 250-889-3421



NOTIFICATION

15. Branches shall notify the Commanding Officer and Sponsor of the cadet corps of the winning cadet in their province or territory when advised by the National Office of the final selection.
16. The National Office shall simultaneously notify the following of the selection of the National Outstanding Cadet and the runner-up NLT July 31st annually:
 - Dominion Secretary – The Royal Canadian Legion
 - The Winning Cadet (directly);
 - The Cadet Corps Commanding Officer;
 - The Cadet Corps Sponsor;
 - All Branch Presidents and National Council;
 - The National Cadet & JCR Support Group;

Results will be posted to the ACLC web site.

AVIS

15. Les divisions pourront aviser le commandant et le répondant du corps de cadets du nom du cadet gagnant de leur province ou territoire, lorsqu'elle sera avisée par le bureau national de la sélection du gagnant.
16. Le bureau national avise simultanément les personnes suivantes du nom du meilleur cadet au niveau national et du second gagnant, chaque année au plus tard le 31 juillet :
 - Le Secrétaire national – Légion royale canadienne ;
 - Le cadet gagnant (directement) ;
 - Le commandant du corps de cadets ;
 - Le répondant du corps de cadets ;
 - Tous les présidents de division et le Conseil National ;
 - Le Groupe de soutien national des cadets et RCJ

Le résultat sera affiché au site Internet de la LCAC.

WINNERS OF THE WALSH SWORD
GAGANTS(ES) DE L'ÉPÉE WALSH

2005	C/CWO / Cadet-adjuc Shannon Potvin,	CC# 2784, Ottawa, ON
2006	C/CWO / Cadet-adjuc Guylaine Archer	CC# 3027, LaMeque, NB
2007	C/MWO / Cadet-adjum Katie McKenna	CC# 148, Charlottetown, PE
2008	C/MWO / Cadet-adjum Shawn Claire	CC#2136, Victoria, BC
2009	C/Sgt Maxime Charron	CC# 2728, Victoriaville, QC
2010	C/CWO / Cadet-adjuc Ashley Linehan	CC#2895, St Mary's Bay, NL
2011	C/MWO / Cadet-adjum Kyle Ryan	CC#1913, Oshawa, ON
2012	C/MWO / Cadet-adjum Julie Leblanc	CC# 560, Moncton, NB
2013	C/CWO / Cadet-adjuc Srosh Hassan	CC# 2551, Edmonton, AB
2014	C/CWO / Cadet-adjuc Teegan Martin	CC# 3016, Airdrie, AB
2015	C/MWO / Cadet-adjum Lucas Emery	CC#242, NB
2016	C/CWO / Cadet-adjuc Aaron Giesbrecht	CC#2812, Surrey, BC
2017	C/CWO / Cadet adjuc Clarissa Stoffelsen	CC #2850, Grande-Prairie, AB